

**Décisions prises par Monsieur le Maire  
dans le cadre de la délégation consentie  
entre le 20 décembre 2016 et le 05 janvier 2017**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n°21 du 15 avril 2014 et n°33 du 23 septembre 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

**Liste des décisions visées par le contrôle de légalité de la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône :**

Décision n°36/2016 du 23 décembre 2016 : Location de l'appartement communal type 5 à Monsieur FANGET Mickaël

Un bail d'habitation de l'appartement communal, type 5, d'un montant de 450,00 euros est conclu au profit de Monsieur Mickaël FANGET, sis 33, place du 19 mars 1962, Le Village, 07430 SAVAS, à partir du 1er janvier 2017.

Décision n°37/2016 du 23 décembre 2016 : Acquisition d'un four mixte électrique

L'acquisition d'un four mixte électrique est attribuée à la société KOROL EQUIPEMENT sise Route de Lyon, 07430 Davézieux pour un montant de 6 828,00 euros TTC.

Décision n°01/2017 du 02 janvier 2017 : Utilisation à titre gracieux de la Salle Communale par l'école privée de Savas

Une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Salle Communale est conclue au profit de l'école privée de Savas afin d'y organiser des cours de gymnastique les lundis et jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 du 05 janvier 2017 au 30 avril 2017.

Décision n°02/2017 du 13 janvier 2017 : Utilisation à titre gracieux de la Maison Rurale d'Animation par le Sou des écoles Saint-Clair / Savas

Une convention de mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit de la Maison Rurale d'Animation est conclue au profit du Sou des écoles Saint-Clair / Savas afin d'y organiser une matinée choucroute le 12 février 2017.